

C3 - ENTRE PLAINE ET GÂTINE

Cette entité présente une succession de vallées parallèles orientées Nord-Est / Sud-Ouest. Les rivières de l'Autize, l'Egray et le Chambon, chacune accompagnée de leurs affluents, dessinent trois grands systèmes de vallées. Les dénivelés sont parmi les plus vifs du Poitou.

Le bocage condense une idée de campagne pâturée, arborée, et authentique. Cependant le cloisonnement par les haies et les bosquets conditionne fortement la perception : le plus souvent, le paysage reste limité au premier plan vertical formé par l'écran opaque de la haie. Une fenêtre de perception fait l'effet d'un événement. Parfois, au détour d'une route ou d'un chemin, le mouvement du relief permet à une véritable marqueterie de parcelles de se présenter en un vaste tableau pittoresque.

La haie est autant l'emblème que le principal élément de structuration du bocage. Il existe toute une typologie de haies, selon leur degré d'opacité et leur position vis à vis des routes et chemins, qui conditionnent la visibilité des territoires. Mais les haies ont aussi un rôle majeur pour conserver la biodiversité de la faune et la flore sauvage. Leur composition floristique, forme une structure riche en disponibilités alimentaires et en abris variés pour la faune. Leur structure linéaire favorise le déplacement des individus et permet l'installation d'une faune riche, diversifiée et en équilibre avec les milieux environnants.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© ATER Environnement, 2018



Fig. 12 : Vue sur l'Entre Plaine et Gâtine depuis la RD5

C4 - LES TERRES ROUGES, SECTEUR BOCAGER

Le cloisonnement du territoire est bien présent par les haies et les bosquets. Ce sont de véritables écrans, souvent opaques, constituant un premier plan vertical et cachant des étendues plus vastes. La présence des châtaigniers dans les haies, en bosquets ou en sujets isolés dans les champs, assure l'identité paysagère des Terres Rouges. Ça et là, le bocage lithique demeure : des murets de pierre sèche calcaire bornent certaines parcelles, notamment aux abords des villages.

Les reliefs, dans le Sud de Melle, présentent des creusements plus intenses et plus denses qu'au Nord, selon plusieurs petites vallées fort souriantes telles celles de la Béronne, de la Légère ou de la Somptueuse). Elles serpentent au sein de Terres Rouges argilo-calcaires du Jurassique et de terres de groie. Le châtaignier et le chêne dominant. Des massifs forestiers importants ponctuent le territoire (Saint-Sauvant, l'Hermitain...).

Cette unité présente un réseau dense de routes et chemins et un habitat, inégalement réparti en de petites unités de fermes et hameaux de quelques familles. Les nombreux châteaux, manoirs et logis isolés en vallée, et les bourgs plus importants, s'étalant en toile d'araignée, ont en commun cette pierre blanche - la «chaille» (rognon de silex du socle sédimentaire) - et autres «pierres en bossage».

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© ATER Environnement, 2018



Fig. 13 : Vue sur les Terres Rouges depuis Melle

C5 - LA BANDE BOCAGÈRE DE LA PLAINE DE NIORT

Il s'agit d'une ancienne écharpe bocagère, qui s'étire sur une trentaine de kilomètres au sein de la plaine de Niort. Du fait de sa faible largeur, elle forme plutôt un événement de la plaine qu'un secteur en soi, et intervient surtout pour recouper de frondaisons l'horizon dégagé de l'openfield. Les restes de bocage contrastent avec la plaine par le réseau de haies, mais aussi par la répartition du bâti. Aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage : fermes, hameaux, châteaux et manoirs isolés. L'ancienneté d'un parcellaire fixé par les haies a créé un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins. Cependant, ce petit secteur bocager, cerné par la plaine, tend sensiblement à disparaître ces dernières années, sous la pression forte d'une agriculture intensive toujours à la recherche de nouveaux territoires à investir.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

D - Les vallées principales

D1 - LES VALLÉES DU THOUET ET SES AFFLUENTS

Ce secteur comprend la vallée du Thouet et l'ensemble de ses affluents : l'Argenton, l'Ouère et le Thouaret. Les modes de relation et le degré de contraste entre les vallées et leur environnement diffèrent selon les séquences.

En amont, dans le bocage, elles s'inscrivent dans la matière vallonnée par les nombreux ruisseaux, et marquent peu à peu leur cours avec plus d'intensité, découpant de puissants motifs dans la roche. Sur les contreforts du bocage, alors que le relief général s'apaise, la nervuration plus forte des vallées instaure un contraste plus marqué. Le contraste s'accroît ensuite dans les calcaires de la plaine, tant que le relief reste marqué, renforcé par la présence des boisements en rebord : c'est le cas du tronçon entre Airvault et Thouars.

En aval, les vallées apparaissent plus comme des motifs de végétation dans la plaine, sans constituer aussi fortement un paysage spécifique.

Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par «scènes». Elles offrent des ambiances paysagères très variées.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© artannes-sur-thouet.fr

Fig. 15 : Le Thouet à Artannes-sur-Thouet

D2 - LES VALLÉES DU CLAIN ET SES AFFLUENTS

Les cours supérieurs des rivières du secteur sont inscrits dans les socles de roches anciennes (massif armoricain et massif central), dans le paysage de bocage de la Gâtine. Le dessin du parcellaire et des haies apparaît par endroit sur les coteaux. En quittant les socles anciens, les vallées se creusent plus nettement dans les roches tendres. Les profils marqués des falaises vont régner jusqu'à Poitiers. Sur les coteaux, les boisements et les friches instaurent une limite visuelle entre les vallées et les plaines alentours. A l'approche de Poitiers, la végétation s'intensifie fortement. Certaines vallées (Miosson, Menuse, Boivre) circulent en milieu forestier. Par contre, dans les vallées du Clain et de l'Auxances, la densité du bâti s'intensifie très nettement et multiplie les écrans visuels. Poitiers et ses magistrales falaises épousent le site d'oppidum formé par le Clain et la Boivre. En aval, le relief s'apaise et la vallée du Clain, plus évasée, ne forme plus un motif aussi puissant. A l'approche de Châtelleraut, le fond de vallée et les coteaux se densifient à nouveau.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© tourisme-chasseneuil-du-poitou.com

Fig. 16 : Rivière le Clain

D3 - LES VALLÉES DE L'AUTISE ET DE LA SÈVRE NIORTAISE

En amont, ces deux rivières et leurs affluents s'inscrivent dans le paysage de l'entité paysagère «Entre plaine et Gâtine». Les multiples petites vallées orientées Nord-Est / Sud-Ouest découpent ce territoire bocager. En aval, les vallées traversent jusqu'à Niort la plaine d'openfield suivant un relief beaucoup moins marqué. Les peupliers apparaissent depuis la plaine environnante comme la véritable expression paysagère de la vallée. En amont de Niort, l'urbanisation de l'agglomération s'inscrit préférentiellement le long de la Sèvre, ce qui marque profondément le paysage de vallée. Niort elle-même est installée dans ce système de méandres. Différents motifs de végétation s'étagent depuis les rives des cours d'eau jusqu'au rebord des coteaux. La ripisylve, quand elle n'est pas éliminée par le recalibrage, est très riche et plus ou moins dense selon les situations. Elle peut isoler dans un couloir l'espace des rivières, ou organiser de belles fenêtres qui mettent en scène la présence de l'eau. Dans le fond des vallées, les prairies, les peupleraies et les cultures se succèdent. Coteaux et pentes accueillent tantôt le tissu bocager des haies et des prairies, tantôt des cultures, tantôt des bois, des vignes et des vergers, tantôt des friches à des stades divers.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

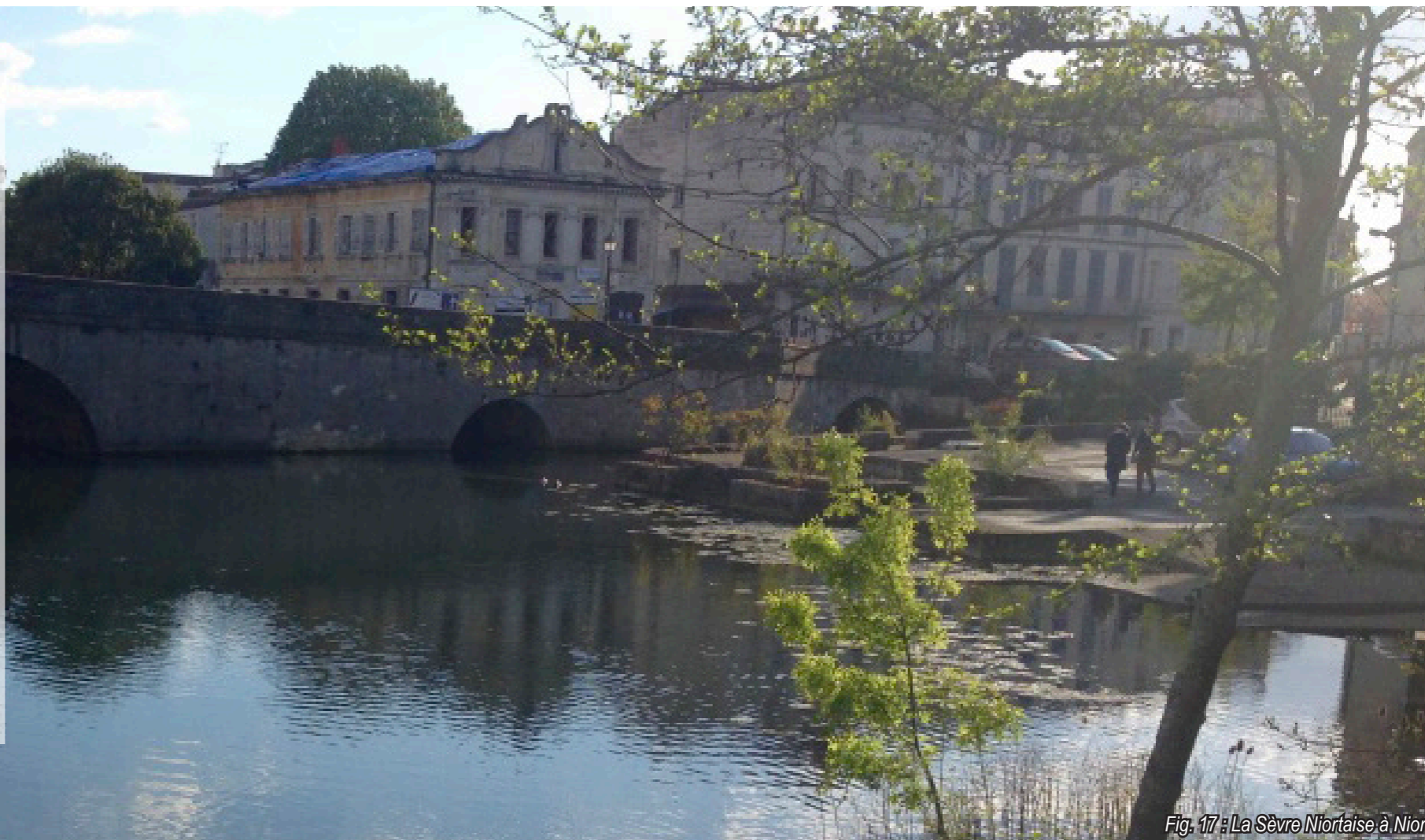


Fig. 17 : La Sèvre Niortaise à Niort

© eau-poitou-charentes.org

D4 - LES VALLÉES DE LA BOUTONNE ET SES AFFLUENTS

Le lit de la Boutonne est plat, comme posé sur le socle des plaines ouvertes qu'il traverse. En amont, ses affluents creusent leurs vallées dans le plateau mellois, laissant voir le maillage bocager sur leurs coteaux, et offrant des sites d'implantation singuliers aux villes comme Melle ou Celles-sur-Belle. Ces centres anciens ont composé avec les éléments naturels des formes très typiques, autour desquelles les villes ont progressé. Les boisements de ces vallées (peupliers, ripisylves) camouflent souvent les falaises ou l'horizon, phénomène accentué par le faible dénivelé entre les fonds de vallée et les coteaux, ne correspondant bien souvent qu'à la hauteur d'un arbre.

Les nombreuses peupleraies caractérisent les paysages de la vallée de la Boutonne. Les effets de masse, de géométrie, de rythme, de couleur et de transparence évoluent en fonction du vent, de la lumière ou des saisons. Vues de loin, elles dessinent clairement le lit de la rivière au milieu des paysages d'openfields. De près, les jeux cinétiques des troncs plantés en lignes apparaissent d'autant mieux que les arbres sont bien entretenus, les troncs dégagés, et le sol propre. L'hiver au temps des inondations, l'eau forme au sol un miroir horizontal, où se révèlent tous les jeux de reflets et de graphisme qui définissent un véritable paysage remarquable.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes



Fig. 18 : La Béronne (affluent de la Boutonne) à St Léger de la Martinière

© symbo-boutonne.fr

E1 - LA VENISE VERTE

La Venise Verte est située sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise, à la rencontre de la Vendée, de l'Aunis et du Poitou. Ce marais mouillé, associé à son alter-ego indissociable le marais desséché, constituent le Marais Poitevin, inscrit dans l'ancien golfe des Pictons.»

Cette zone sert de champ d'expansion aux eaux d'inondation, en attendant leurs évacuations vers l'Océan Atlantique : l'hiver, c'est le réceptacle des eaux des bassins d'amont, et l'été, une réserve d'eau pour les marais desséchés. Les routes et le bâti se sont installés aux frontières du marais, sur les anciennes côtes du golfe. Ces secteurs, exclus des zones maraîchines, sont cependant associés aux paysages du marais. L'épaisse frondaison des hauts arbres forme un horizon caractéristique.

Protégée par plusieurs mesures réglementaires, la Venise Verte est une zone humide remarquable d'une importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau. Sa faune et sa flore sont riches et parfois rares, voire menacées.

Source : Atlas des paysages de Vendée

© ATER Environnement, 2018

Fig. 19 : Près de Coulon, la Sèvre est l'élément principal du paysage emblématique qu'est la Venise Verte

E1 - LE BOCAGE DE BOUGON-AVON

Cette entité paysagère occupe un plateau variant de l'altitude 100 m à 140 m. Il est traversé au Nord par la vallée des Ayrault. Des micro vallées, sèches en été et transversales à celle-ci, créent de légers vallonements dans le plateau. L'eau est très active en circulation souterraine à travers les assises calcaires. A la surface, les dolines*, des vallons inondés faiblement en hiver, des puits profonds et rares reflètent ces phénomènes souterrains. De multiples mares parsèment le secteur. Dans ce secteur, au Nord du camp militaire, la «fosse au roi» est une doline inactivée depuis longtemps. A Bougon, la «fosse ronde» donne naissance au ruisseau le Bougon et à l'est du camp, le «Gouffre le Creux Fendu», le «Gouffre de l'Ortiou» et le «Gouffre du Pré Durci» sont encore en activité.

Ce bocage particulièrement dense, qui autrefois constituait de vastes étendues, couvre actuellement un faible territoire. Il est la trace d'anciennes pratiques agricoles et d'autres modes de vie. Le paysage des communes de Bougon et Avon a été comme figé dans le temps depuis les années cinquante. Tout autour, les parcelles ont été remembrées et le paysage a changé.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

*Doline : petite cuvette à fond plus ou moins plat pouvant mesurer de dix à plusieurs centaines de mètres de diamètre issu d'érosion des calcaires en contexte karstique.

© ATER Environnement, 2018

Fig. 20 : Les abords de Bougon

F - Paysages urbains

F1 - PARTHENAY

La vieille ville de Parthenay et sa citadelle se trouvent dans un méandre de la rivière du Thouet. La ville ne peut être dissociée du paysage de la vallée dans lequel elle s'inscrit.

En partie cernée de remparts, la vieille ville se distingue de la ville plus moderne se développant tout autour. L'extension de la ville hors de la vallée rend les limites entre espaces urbains et paysages de bocages assez floues. L'extension en surface tend à rattacher par le biais d'un tissu urbain lâche des zones d'habitat périphériques. De vastes espaces changent ainsi très vite de statut

Sources : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© ATER Environnement, 2018

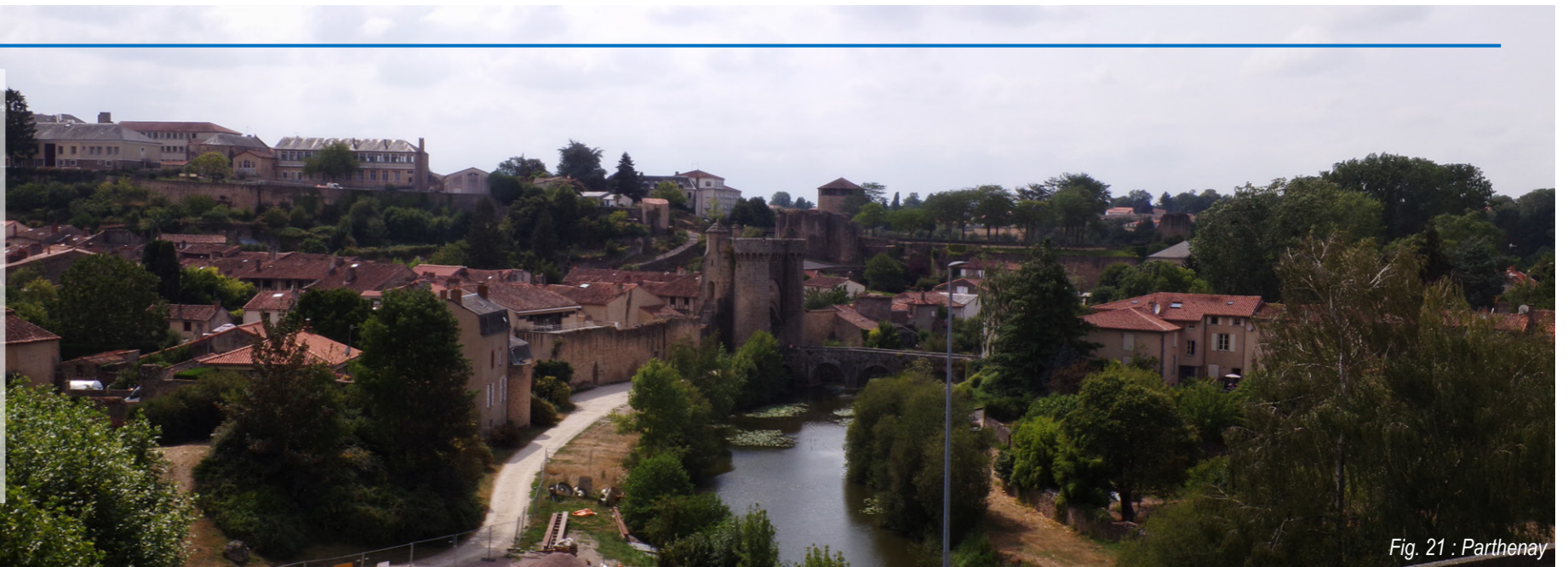


Fig. 21 : Parthenay

F2 - NIORT

La ville se situe à la rencontre de diverses typologies de paysage. Outre le Marais Poitevin à l'Ouest, une écharpe bocagère se prolonge vers l'Est. Enfin, les paysages plus caractérisés des vallées de la Sèvre et du Lambon marquent fortement les environs de Niort. Les ambiances proprement urbaines dominent et seules quelques scènes liées à la Sèvre Niortaise mettent en œuvre les éléments naturels du paysage. Les quais de la rivière ont été aménagés. En aval, la vallée forme une grande boucle en périphérie de la ville, et maintient de ce fait une «ceinture verte» aux portes de la ville.

L'urbanisation de la ville et ses extensions se développent prioritairement vers la plaine de Niort depuis quelques années.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© tourisme-deux-sevres.com



Fig. 22 : Niort

F3 - SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Installée sur les rives de la Sèvre Niortaise, Saint-Maixent-l'École est une ville se situant à l'intersection de trois grands types de paysages. La plaine de Niort borde sa partie Sud, les bocages de la Gâtine sa partie Nord et les bocages des «Terres Rouges» servent de limite à l'Est.

Le centre-ville est construit autour d'une imposante abbatale. Cet édifice domine la ville et constitue un repère dans le paysage. La porte Châlon est le principal accès à la vieille ville. Le cœur urbain surplombe la Sèvre Niortaise dont le court sinueux crée une coulée verte au centre de la ville.

Source : Office de Tourisme du Haut Val de Sèvre

© ATER Environnement, 2018

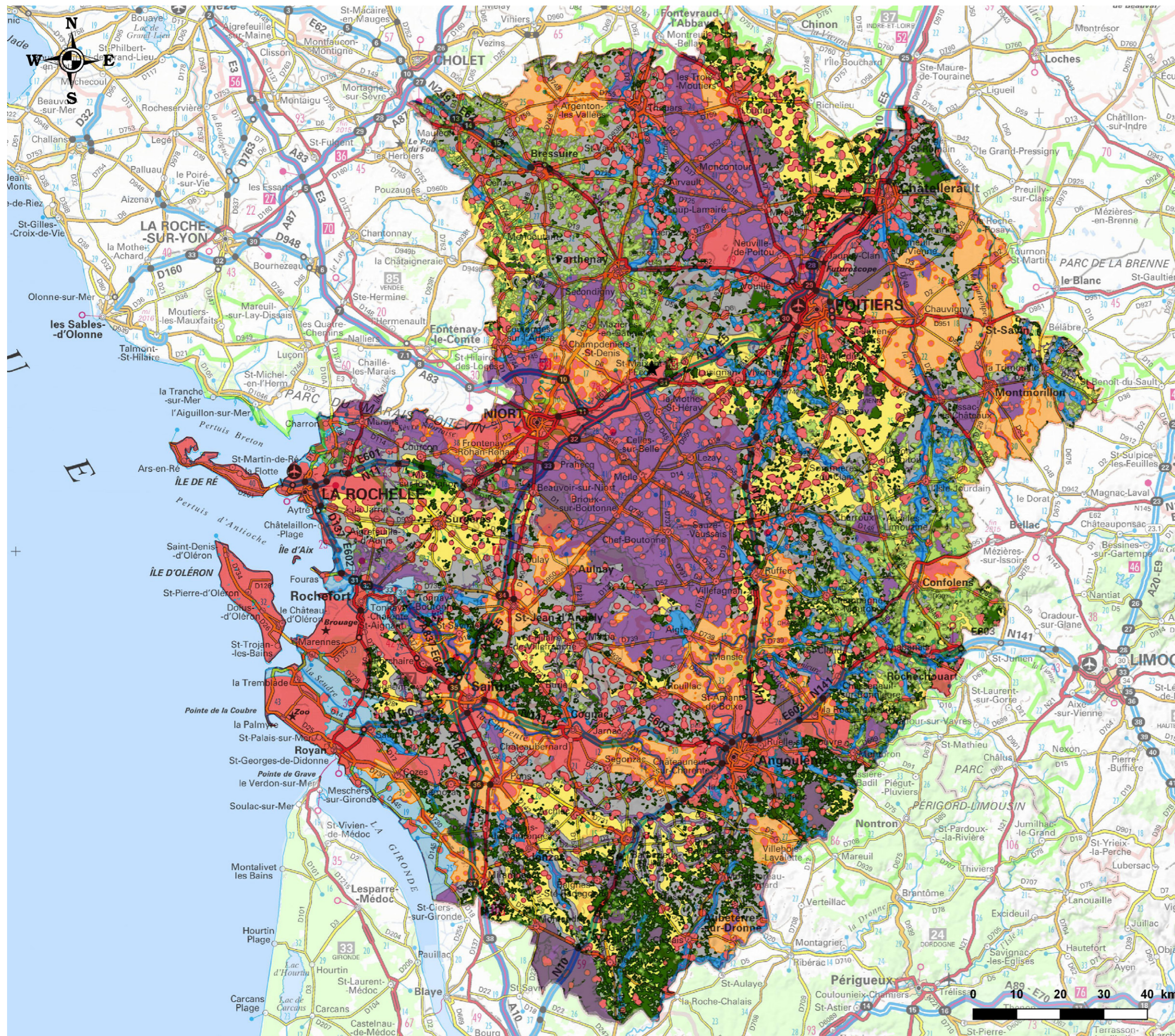


Fig. 23 : Saint-Maixent-l'École

L'étude des unités paysagères comprises dans les aires d'étude permet d'apporter les premiers éléments de réponse quant à la perception des éoliennes dans le paysage.

Ce territoire possède une grande variété de paysages mais on peut toutefois identifier trois ensembles paysagers forts. Les bocages, les plaines en openfield et les vallées boisées qui creusent le territoire d'étude se succèdent tour à tour.

La zone d'implantation potentielle se situe dans l'unité paysagère des contreforts de la Gâtine, un lieu charnière où la plaine ouverte de Niort cède sa place à un maillage bocager et une élévation du relief. Le maillage de haie cloisonne les espaces, et cadre les vues.



Carte n°5
Contraintes identifiées
dans le SRE (à
l'échelle de l'ancienne
région Poitou-
Charente)

ATER Environnement
 Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100
 Copie et reproduction interdite

Légende

- ★ Projet de Nanteuil
- Typologie d'espaces établis dans le SRE Poitou-Charente*
- Type A - Espaces sans enjeu spécifique
- *Contraintes paysagères*
- Type C - Espaces terrestres littoraux
- Type E1 - Espaces culturels et paysagers emblématiques
- Type E2 - Massifs forestiers
- Type E3 - Vallées
- Type E5 - Bocages
- *Autres contraintes*
- Type B - Espaces avec incompatibilité réglementaire
- Type D1, D2 et E4 - Contraintes écologiques (Natura 2000, ZNIEFF I et II, etc.)
- Type F - Autres espaces présentant des contraintes

2.4 Le Schéma Régional Éolien de l'ancienne région Poitou-Charentes

La région Nouvelle-Aquitaine se situe en 6ème position des régions française au 1er janvier 2019 avec 925,1 MW de puissance éolienne installée, soit 6,3 % de la puissance totale installée à l'échelle nationale. Avec 177 éoliennes pour une puissance installée de 342,65 MW, le département des Deux-Sèvres se classe au 13ème rang des départements français. Il représente 2,3 % de la puissance construite nationale, et 37 % de la puissance construite de la région Nouvelle Aquitaine, soit le premier rang régional devant la Vienne et la Charente-Maritime. (Source : *thewindpower.net*, 01/01/2019)

Afin d'encadrer le développement du motif éolien, l'ancienne région Poitou-Charentes avait réalisé un Schéma Régional Éolien, et déterminé des zones sensibles. Pour le paysage, ces zones concernent : les paysages culturels emblématiques, les vallées, les massifs forestiers et les bocages de plus de 25 hectares.

Si la zone d'implantation potentielle ne présente aucun enjeu spécifique, il s'agit d'un espace dont les limites présentant quelques contraintes. D'un point de vue paysager, ces contraintes concernent surtout le Nord de l'aire d'étude éloignée, avec les massifs forestiers, ainsi que l'Ouest avec les bocages. A l'Est, on note la présence de contraintes d'ordre écologique et réglementaires.

Les zone F, à savoir les zones de contraintes non précisées, correspondent essentiellement à des tampons liés à des zones à enjeux. Il s'agit donc de zones de contraintes modérées, sur lesquels il faudra être vigilant. Toutefois, les enjeux voisins de la zone d'implantation potentielle sont plus d'ordre écologique, aussi l'enjeu paysager est relativement faible.

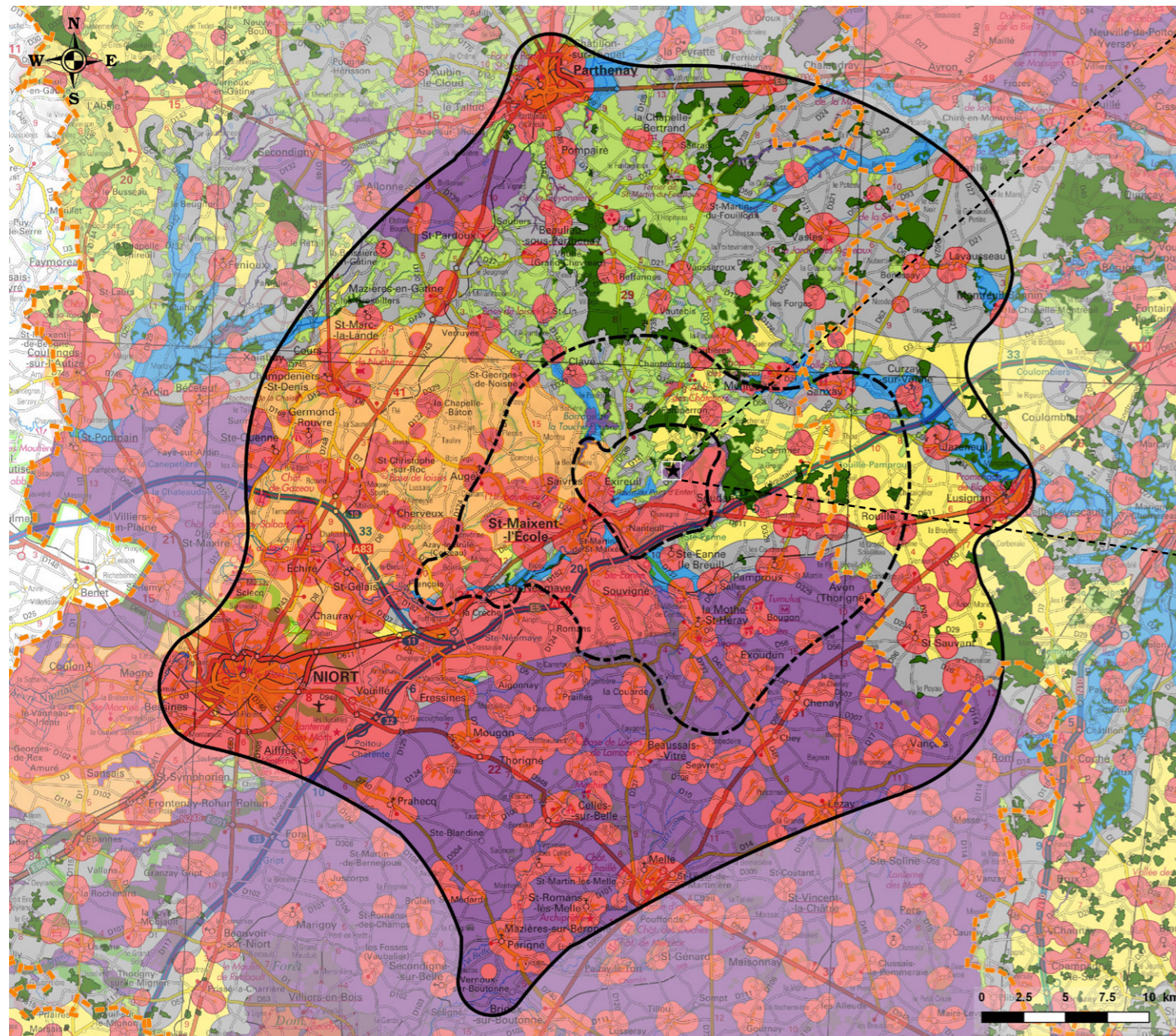
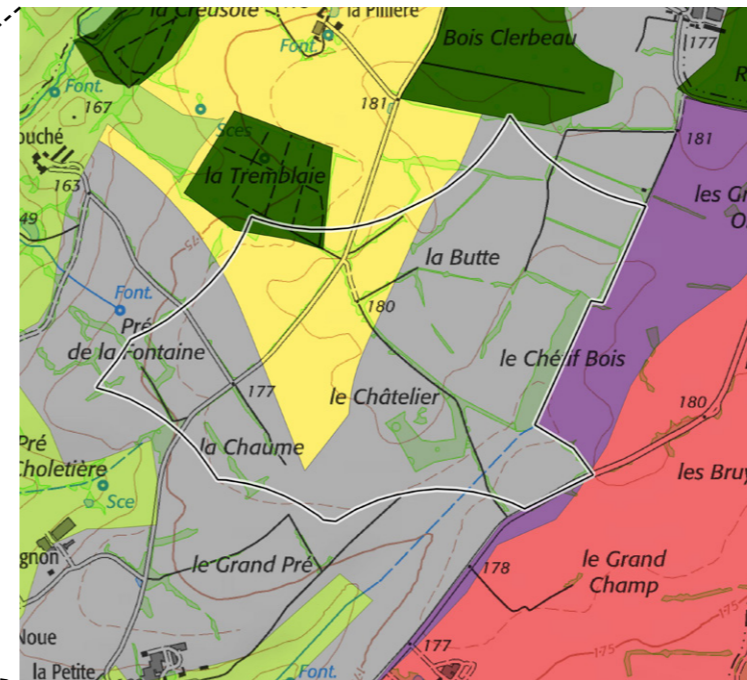


Fig. 24 : Zones de contraintes à l'échelle du projet de Nanteuil (source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, 2012)



Légende

- ★ Localisation de la zone d'implantation du potentielle
- Zone d'implantation potentielle
- Type A - Espaces sans enjeu spécifique (SRE)

Schéma régional éolien (SRE) : Contraintes paysagères

- Type C - Espaces terrestres littoraux
- Type E1 - Espaces culturels et paysagers emblématiques
- Type E2 - Massifs forestiers
- Type E3 - Vallées
- Type E5 - Bocages

Schéma régional éolien (SRE) : Autres contraintes

- Type B - Espaces avec incompatibilité réglementaire
- Type D1, D2 et E4 - Contraintes écologiques (natura 2000, ZNIEFF, etc.)
- Type F - Autres espaces présentant des contraintes



Légende

- ★ Localisation de la zone d'implantation du potentielle
- Espaces favorables à l'éolien
- Espaces défavorables à l'éolien

Fig. 25 : Zones favorables à l'éolien (source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, 2012)

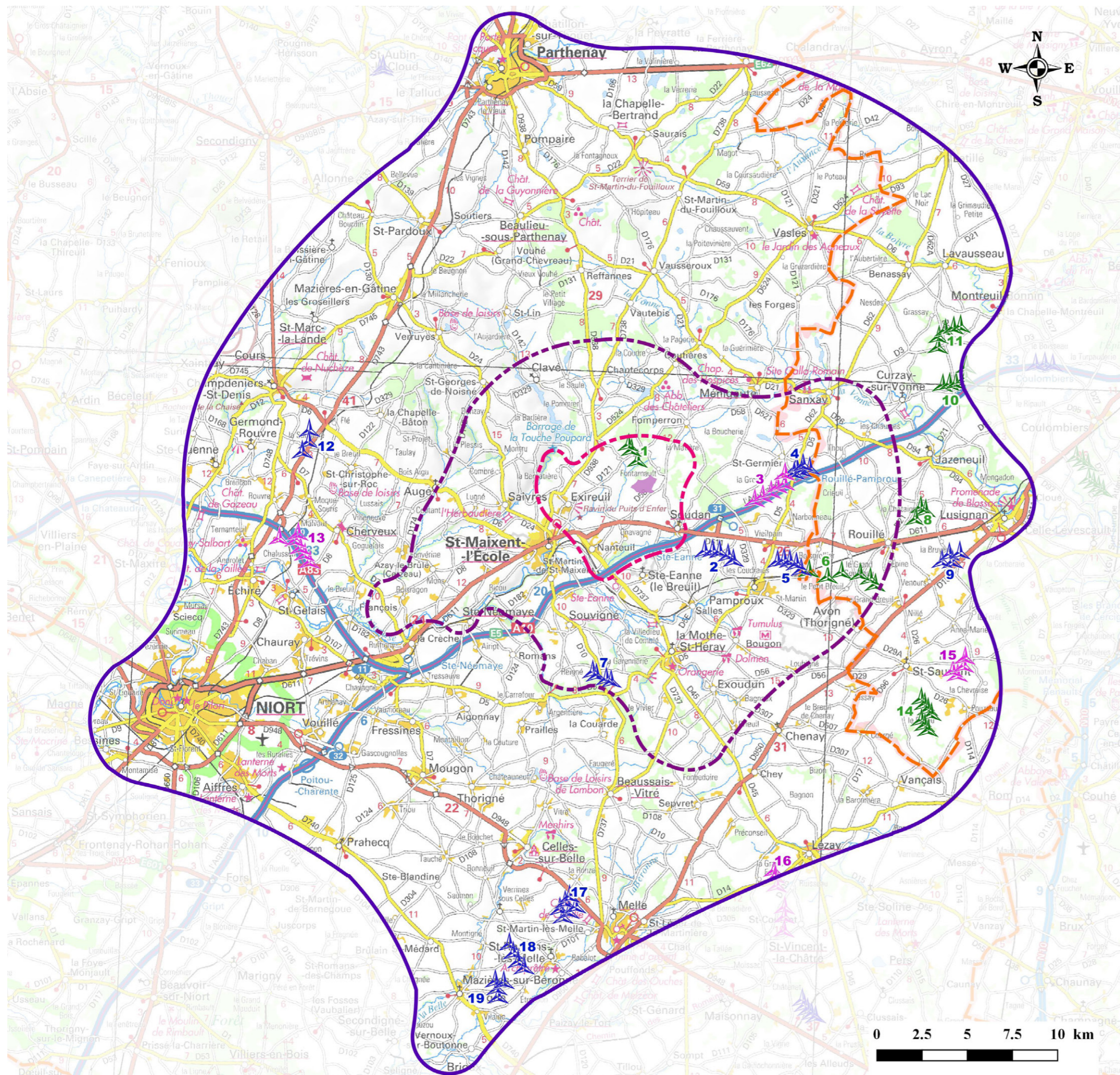
La zone d'implantation potentielle se situe dans une zone favorable à l'éolien. Le SRE de l'ancienne région Poitou-Charentes ne présente aucune contre-indication au développement du projet de Nanteuil. Toutefois, la présence à proximité du site de paysages emblématiques (ravin du puits d'Enfer, Saint-Maixent-l'école) invite à la vigilance.

Parcs riverains

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2019

Sources: IGN100®, DREAL
Nouvelle-Aquitaine
Copie et reproduction interdites



Légende

■ Zone d'implantation du projet

Aires d'étude

▨ Aire d'étude immédiate

▨ Aire d'étude rapprochée

▨ Aire d'étude éloignée

Limites territoriales

— Limite départementale

Parcs éoliens riverains

▲ En fonctionnement

▲ Autorisé

▲ En cours d'instruction

N°	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Etat	Distance à la ZIP (km)
Aire d'étude immédiate				
1	Parc éolien de Champvoisin	3	autorisé	1,1 N
Aire d'étude rapprochée				
2	Parc éolien de Soudan Energies	5	en fonctionnement	4,2 SE
3	Parc éolien de Pamproux 2	6	en instruction	5,5 E
4	Parc éolien de Saint Germier	5	en fonctionnement	7,6 E
5	Parc éolien de Pamproux	5	en fonctionnement	7,8 SE
6	Parc éolien des Champs Carrés	6	autorisé	9,6 E
7	Parc éolien de Souvigné	4	en fonctionnement	10,1 S
Aire d'étude éloignée				
8	Parc éolien de Berceronne	3	autorisé	14,5 E
9	Parc éolien de Lusignan	4	en fonctionnement	16,3 E
10	Parc éolien de la Plaine des Moulins-Energies	5	autorisé	16,7 E
11	Parc éolien de Lavausseau-Benassay	5	autorisé	17,2 E
12	Parc éolien des Taillés	3	en fonctionnement	18,0 O
13	Parc éolien de Piémont	6	en instruction	18,2 O
14	Parc 1 éolien des Plaines des Molles	7	autorisé	18,6 SE
15	Parc 2 éolien «Croix de l'Érable»	4	en instruction	19,2 SE
16	Parc éolien de Champ Paillé	6	en instruction	21,8 S
17	Parc éolien de St-Martin-lès-Melle	6	en fonctionnement	22,5 S
18	Parc éolien du Teillat	4	en fonctionnement	25,8 SO
19	Parc éolien de Périgné	4	en fonctionnement	27,9 SO

Fig. 26 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains

Le contexte éolien est peu développé. Les parcs sont principalement concentrés dans l'aire d'étude éloignée, en particulier à l'Est de cette dernière.

La majorité des fermes éoliennes présentent une architecture linéaire, plus ou moins courbée. Toutefois, aucune direction commune ne semble se dessiner à l'échelle du motif éolien global : chaque parc suit les grandes lignes du relief qui l'accueille.

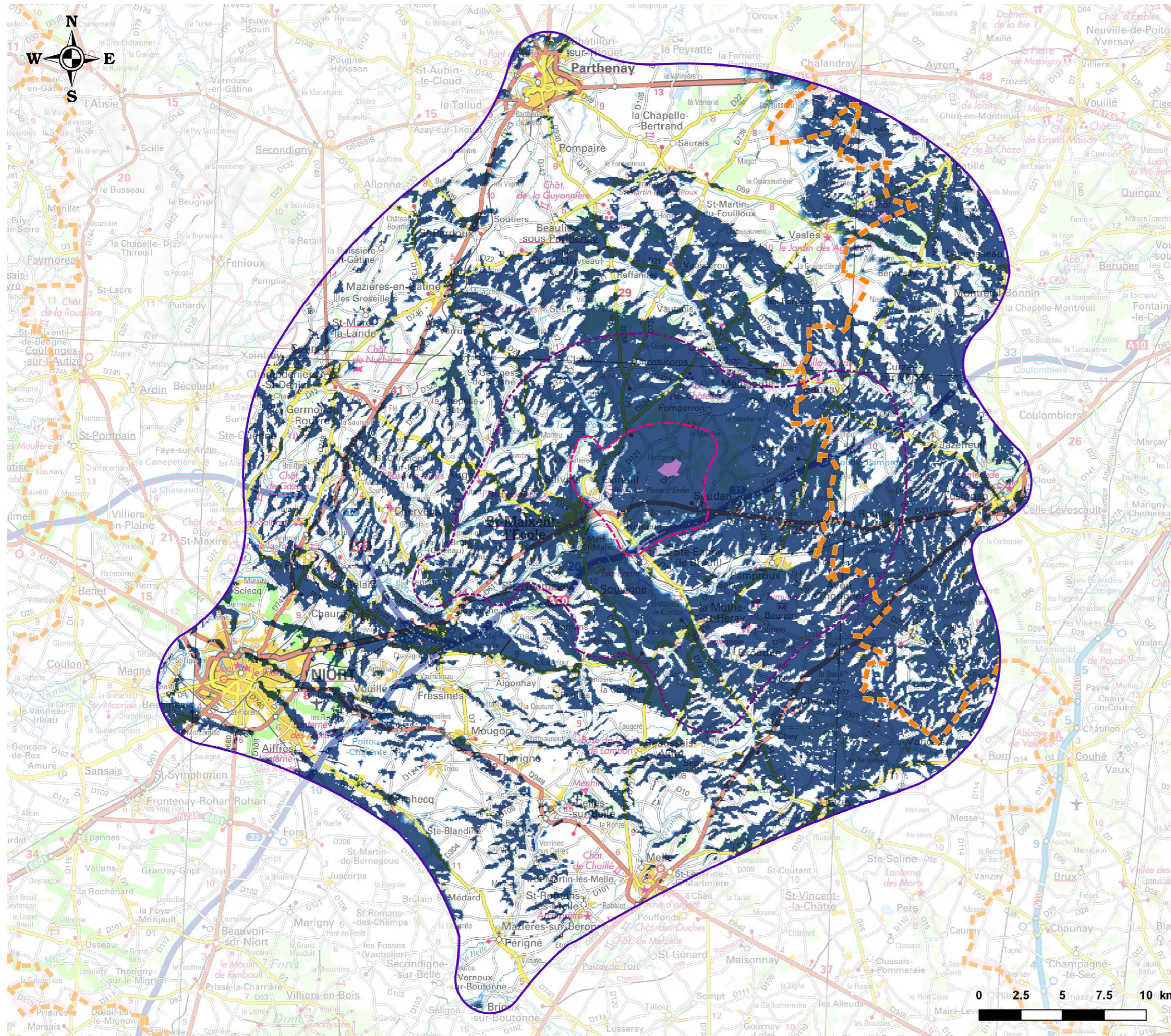
Seul parc dans l'aire d'étude immédiate, le parc accordé de Champvoisin présentera un enjeu important. La distance qui le sépare de la zone d'implantation potentielle (1,1 km) est suffisante pour que les deux parcs soient indépendants. Toutefois, les deux parcs seront perçus ensemble. Aussi, le futur parc éolien de Nanteuil devra maintenir un lien visuel harmonieux avec le parc accordé.

Carte n°7
Visibilité théorique

ATER Environnement
 Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2019

Source : IGN100
 Copie et reproduction interdites.



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Limite territoriale

Limite départementale

Nombre d'éoliennes théoriques visibles

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

2.6 Visibilité Théorique du projet de Nanteuil

La visibilité du projet de Nanteuil va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilités réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire d'étude, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet de Nanteuil, les implantations théoriques se situent sur des points hauts, réparties sur la zone d'implantation potentielle. La hauteur a été définie à 165 m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien une hypothèse maximisante.**

Les visibilités attendues sont principalement concentrées dans l'Est des différentes aires d'étude, dans un espace délimité par les crêtes de la Gâtine de Parthenay au Nord et la Vallée de la Sèvre Niortaise au Sud et à l'Ouest. Ce secteur offre un relief assez homogène, relativement ouvert, ce qui favorise les vues lointaines.

Les vallées, très nombreuses à l'Ouest des aires d'étude éloignée et rapprochée, forment des espaces sanctuarisés, où le futur parc sera peu visible. Seul le versant Sud-Ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise à la limite de l'aire d'étude éloignée risque d'offrir des vues.

A l'extrême Nord, autour de Parthenay, et au Sud, entre Niort et Périgné, les vues sont nulles : ces secteurs sont protégés par le relief qui, à cette distance, offre des masques très prégnants.

La majeure partie des zones de visibilité théorique concerne les 6 éoliennes du modèle. Cela signifie que l'ensemble de la zone d'implantation potentielle est visible depuis ces points.

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, elle ne prend pas compte la végétation, qui peut être très importante dans les vallées, ni les masques locaux très efficaces dans l'aire d'étude éloignée.

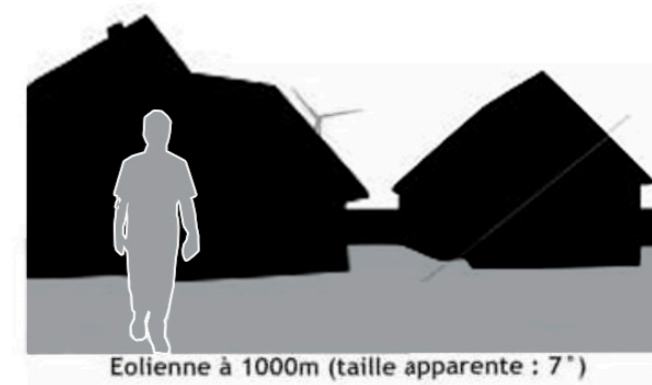
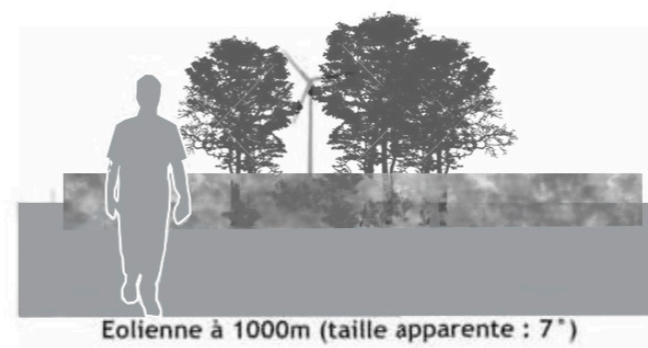
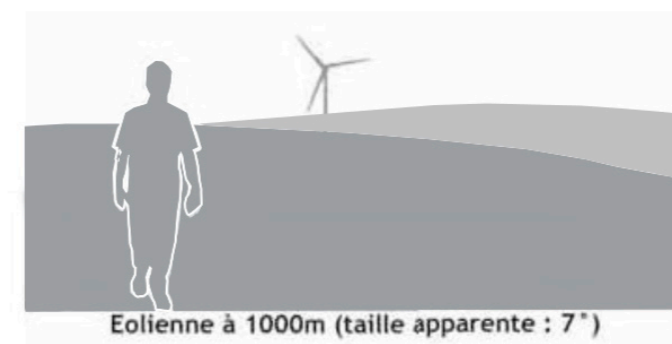


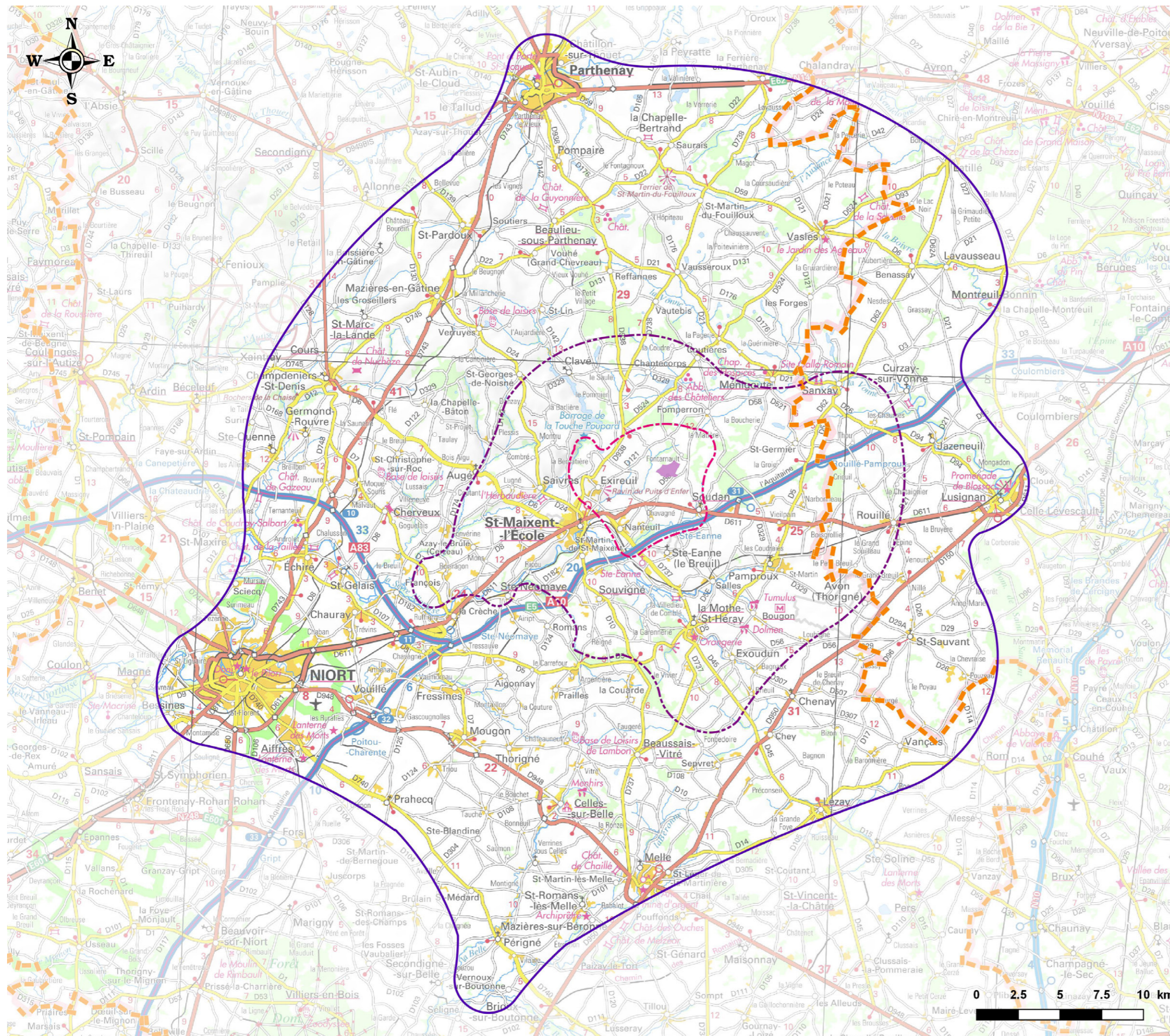
Fig. 27 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

Carte n°8
Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN100
Copie et reproduction interdite

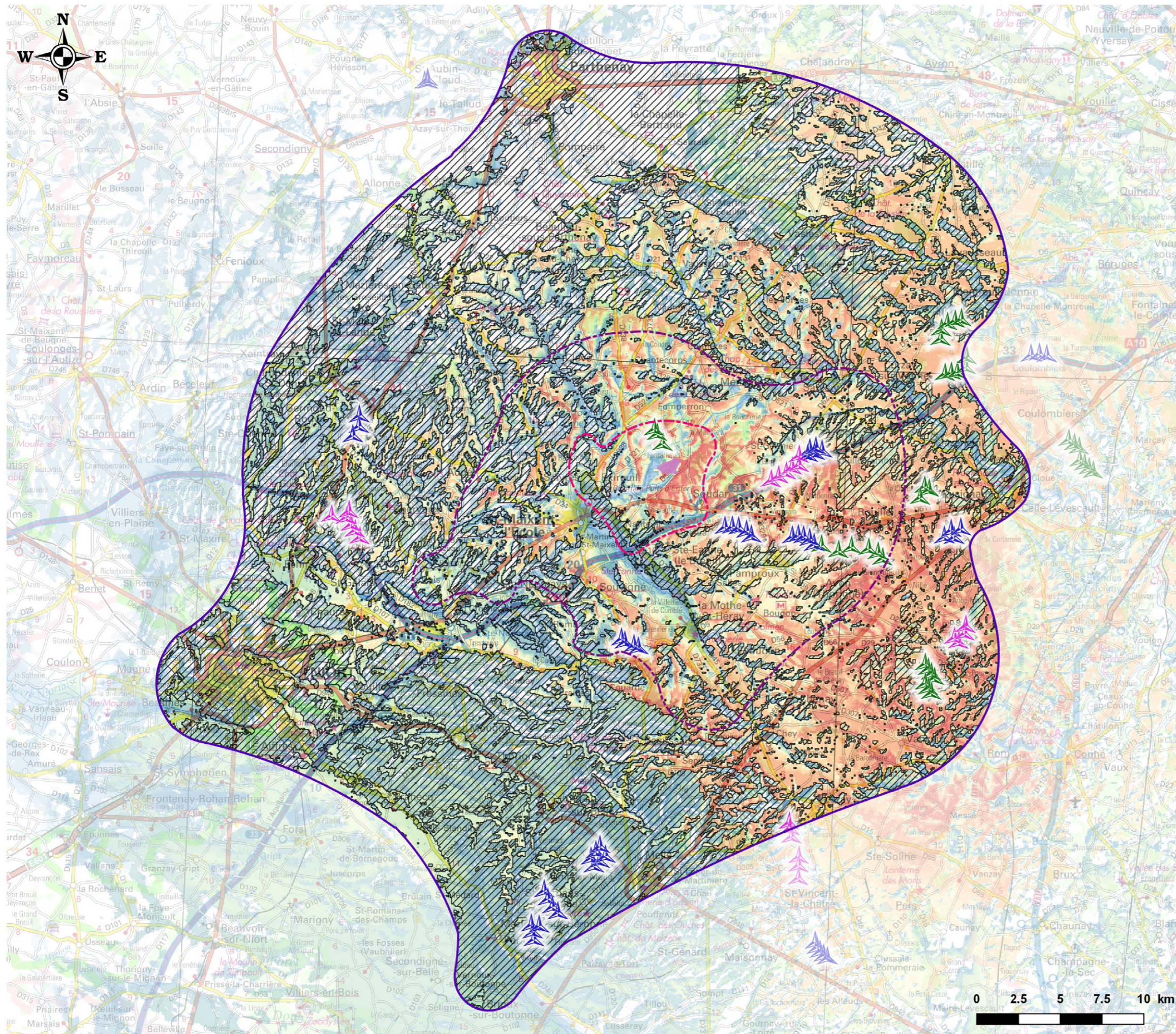


Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limites administratives**
- Limites départementales



3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



Carte n°9
Visibilité du contexte éolien

ATER Environnement
 Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2019

Source : IGN100, DREAL
 Nouvelle Aquitaine
 Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation du projet

Aires d'études

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Visibilité du projet

Zones où le projet n'est pas visible

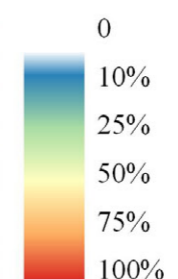
Parcs éoliens riverains

En fonctionnement

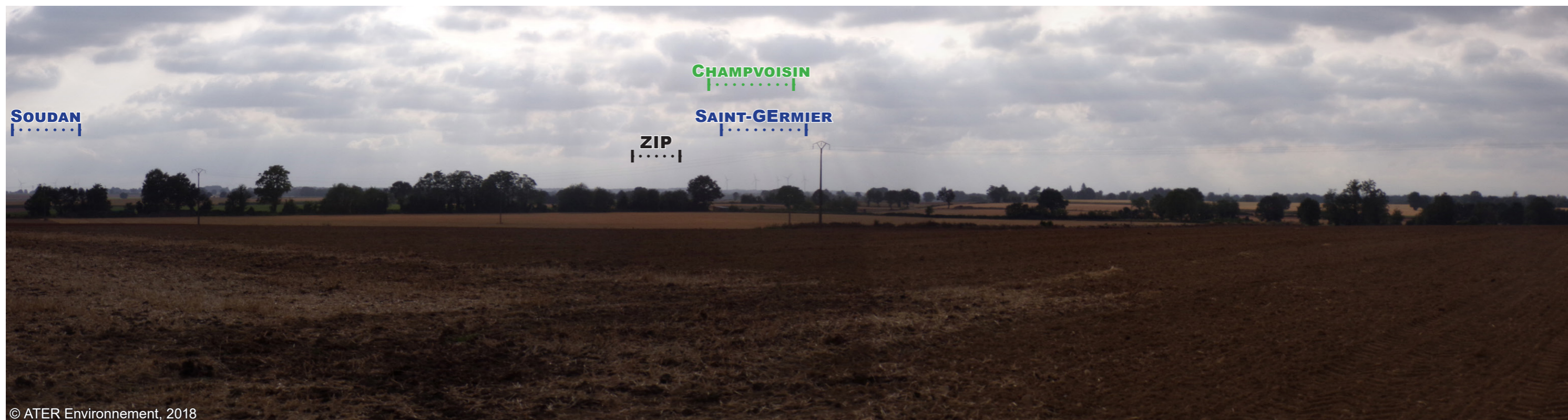
Autorisé

En cours d'instruction

Visibilité du contexte éolien



3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants



© ATER Environnement, 2018

Fig. 28 : Vue en sortie de Lusignan

Avec 80 éoliennes en fonctionnement, accordées ou en instruction sur l'ensemble des aires d'étude, l'éolien est relativement peu présent. Il est principalement concentré dans l'Est des aires d'études rapprochée et éloignée. Pour déterminer les zones où le plus grand nombre d'éoliennes est potentiellement visible, et donc les zones de sensibilités, un modèle de visibilité théorique a été réalisé. Celui-ci prend en compte la hauteur réelle des éoliennes en bout de pale, pour maximiser les perceptions. De plus, une éolienne est considérée dans ce modèle comme visible à partir du moment où le bout des pales est visible. Il ne permet donc pas de prendre en compte le fait qu'une éolienne soit partiellement visible. Enfin, le modèle ne tient compte que des principaux masques boisés et bâtis, mais pas les petits boisements, haies, etc. qui peuvent représenter des obstacles majeurs. Il s'agit donc d'un scénario maximisant, qui permet d'évaluer une tendance et donc des potentielles sensibilités.

On observe clairement trois zones de visibilité du contexte éolien :

- A l'Est, dans les plaines de Pamproux et sur le plateau de la Gâtine, le faible relief et la concentration des parcs permet de voir plus de 75 % des éoliennes du territoire. C'est donc une zone d'enjeux important, d'autant plus que les vues attendues pour le futur parc de Nanteuil sont assez homogènes.
- Dans les Plaines de Niort, en dehors des vallons les plus encaissés, l'observateur peut voir entre 10 et 25 % du contexte éolien global. Quelques crêtes permettent d'en voir 50 %. Toutefois, le futur parc de Nanteuil ne présente que très peu de visibilité dans le secteur. Seuls les sommets de crêtes permettent d'observer les différents parcs éoliens.
- Le secteur de Parthenay, au Nord, qui n'offre presque aucune visibilité, que ce soit sur le contexte ou sur le futur parc.

Les enjeux d'inter-visibilité vont donc se concentrer sur la partie Est de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, la sensibilité reste faible : à cette distance la prégnance du futur parc sera très faible comparativement à celle des parcs existants ou à venir. De plus, l'angle qu'il occupe est presque toujours occupé par un angle existant, ce qui limite la sensation de mitage du motif éolien, et crée un lien visuel plus important entre les parcs. Enfin, le caractère bocager du territoire limite fortement les vues à cette distance.

Le parc de Champvoisin sur la commune de Fomperron, proche de la zone d'implantation potentielle, présente peu d'enjeux à cette distance. En effet, depuis des points aussi éloignés, les différences de hauteurs et de géométrie sont peu perceptibles. Toutefois une différence de densité trop importante sera visible.

Les inter-visibilités ne représentent pas un enjeu notable de l'aire d'étude éloignée.

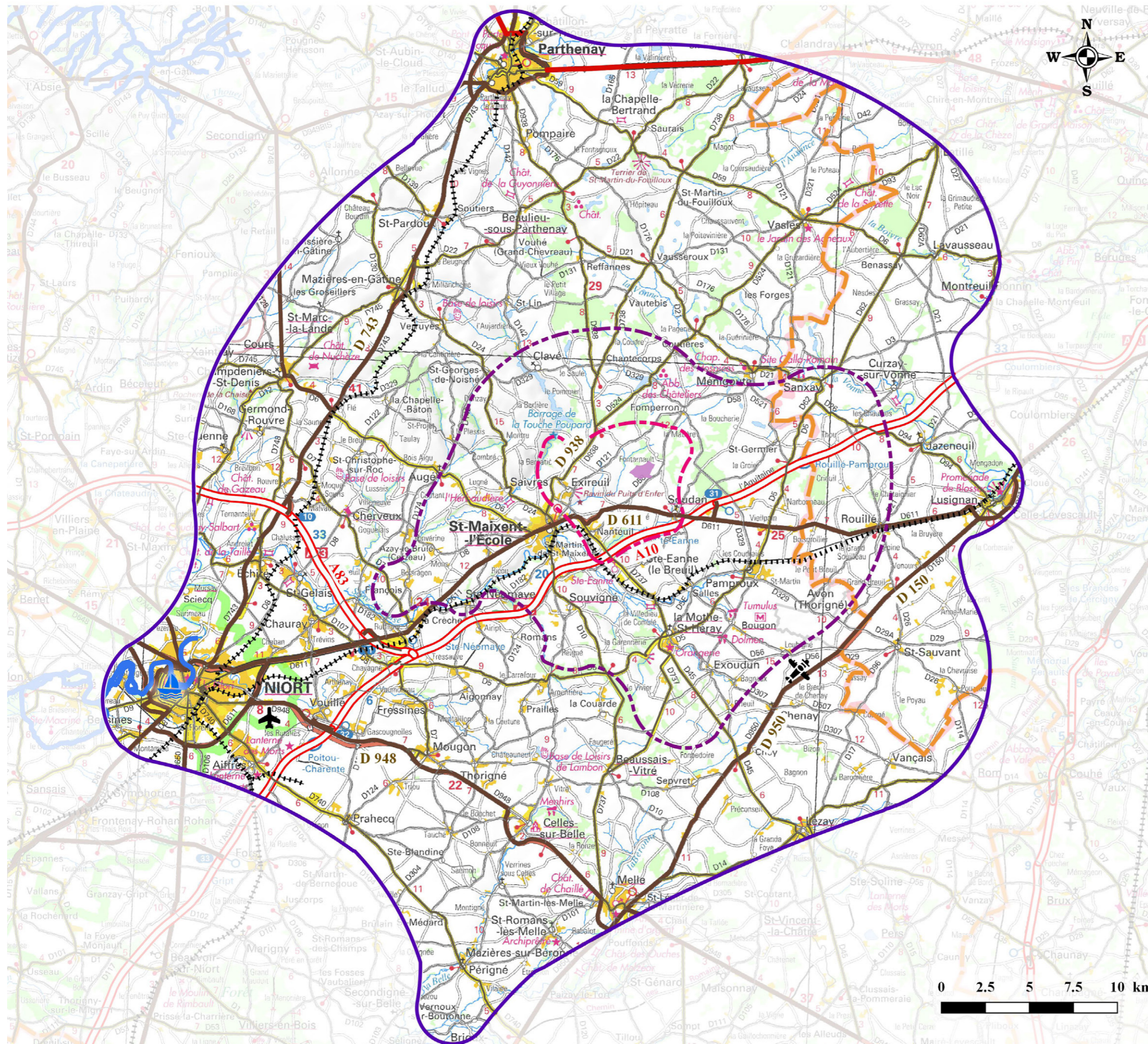
Elles concerneront principalement l'Est de l'aire d'étude éloignée, à savoir un secteur globalement bocager, où les vues seront réduites par la distance et la végétation. Depuis les points où le parc sera visible, il ne sera qu'un motif d'arrière-plan, s'inscrivant derrière des parcs de plus grande ampleur. La sensibilité est donc faible.

Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Sources: IGN100®
Copie et reproduction interdites



Légende

■ Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

▨ Aire d'étude immédiate

▨ Aire d'étude rapprochée

▨ Aire d'étude éloignée

Limites territoriales

— Limite Départementale

Infrastructures routières

▬ Autoroutes

▬ Nationale

▬ Départementale principale

▬ Départementale secondaire

▬ Liaison locale

Infrastructures aéronautiques

✈ Aéroport

✈ Aérogare

Infrastructures ferroviaires

▬ Lignes TER et fret

Infrastructures fluviales

⚓ Port de plaisance

▬ Voie navigable

3.2 Perception depuis les principaux axes de communication



© ATER Environnement, 2018

Fig. 29 : A83 au Nord-Est de Saint-Gelais



© ATER Environnement, 2018

Fig. 30 : Vue la D738 au Nord de Vausseroux

L'aire d'étude éloignée est parcourue par un réseau routier dense et très maillé, mais constitué en grande partie de départementales secondaires et de dessertes locales. Les grands axes structurants rayonnent depuis les principales villes et les relient entre elles :

- L'autoroute A10 entre Niort et Poitiers, qui se ramifie en A83 au Nord de Niort ;
- La départementale 743 entre Parthenay et Niort ;
- La départementale 948 entre Niort et Melle ;
- La départementale 950 puis 150 entre Melle et Lusignan ;
- La départementale 611 entre Lusignan et Niort.

Compte tenu de ce maillage important, le réseau routier va permettre une grande perception du paysage, mais également une variabilité importante de ces perceptions : l'expérience du paysage sera différente lorsque l'utilisateur emprunte les petits axes secondaires ou s'il utilise un des axes principaux. Toutefois, il existe entre ces axes des similitudes en fonction de leur localisation, ce qui permet de les catégoriser en 3 secteurs.

La Gâtine de Parthenay et ses contreforts, au Nord de l'aire d'étude éloignée, sont préservés par un contexte qui l'isole naturellement de la zone d'implantation du projet. D'une part, le relief particulier de la Gâtine, marquée par une ligne de crête importante qui empêche toutes perceptions vers le Sud depuis les départementales 21, 22, 59, 524, 738 et 938 ainsi que depuis le tronçon de la départementale 743 entre Mazières-en-Gâtine et Parthenay. Au Nord-Est jusqu'à Lavausseau, le relief est moins prégnant, mais le contexte bocager est plus marqué, limitant très fortement les vues depuis les Départementales 62 et 93



© ATER Environnement, 2018

Fig. 31 : Vue depuis la D12 au Sud de St-Ouene

Au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, de Champdeniers à Lezay, le bocage est plus lâche. C'est en particulier le cas au niveau de l'unité paysagère des Plaines de Niort, où les haies sont regroupées autour des bourgs mais très peu présentes à l'extérieur. Les axes de communications offrent donc un voir un paysage plus ouvert. Leur sensibilité dépendra essentiellement du relief, très ondulé dans ce secteur. Ces ondulations, bien que de faible ampleur, sont suffisantes dans cette aire d'étude pour masquer entièrement le futur parc. Ainsi, les axes situés en fond de vallée comme les Départementales 740, 948 ou 12 ne présentent que très peu de sensibilité, bien que des vues ponctuelles et très faibles soient envisageables. A l'inverse, les axes suivant les lignes de crêtes comme la Départementale 5 seront plus sensibles. Enfin, plusieurs axes comme les autoroutes 10 et 83 ainsi que la départementale 743 alternent entre point hauts et points bas. Aussi, ils offriront une vue rythmée par le relief, alternant entre visibilité faible et ponctuelle et absence totale de sensibilité. La sensibilité globale de ce secteur est donc faible.

La partie Est de l'aire d'étude éloignée, allant de Lezay à Latillé et correspondant approximativement au département de la Vienne est, de manière globale, plus sensible : le relief y est moins marqué, et les vues attendues y sont plus importantes. Le bocage y est de manière générale plus lâche malgré des poches autour de Lavausseau, Saint-Sauvant et au Nord de Lezay. Le paysage est donc plus dégagé, et offre plus de vues vers la zone d'implantation potentielle. Toutefois, la sensibilité des axes de ce secteur de l'aire d'étude éloignée est globalement faible. Cela inclus entre autre les départementales 6, 62 et 150/950, ainsi que le tronçon d'autoroute 10 au Nord de Lusignan. En effet, si le paysage est globalement plus ouvert, il reste boisé et bocager, aussi, les vues ne se manifesteront qu'à travers des trouées. De plus, même si le relief est peu marqué et ne permet pas toujours de masquer les éoliennes entièrement, cumulé à la végétation il peut occulter entièrement le parc.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 32 : Vue depuis la départementale 950 au Nord-Ouest de Chenay

La plupart des axes de communication de l'aire d'étude éloignée offrent des vues sur des paysages fermés et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Seuls les axes à l'Est de l'aire d'étude éloignée présentent des vues possibles compte tenu du relief moins marqué et du bocage plus lâche. Toutefois ces sensibilités restent faibles, compte tenu de l'éloignement du caractère boisé global de l'aire d'étude.